

# La Lettre

## de l'UDR-FO 16

Union départementale des retraités  
CGT-FORCE OUVRIERE  
de la Charente

Maison des syndicats  
10, rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME

Numéro 18  
Septembre, octobre, novembre 2023

## L'EDITO

### SOMMAIRE

-  Page 1 :
  - L'édito
-  Page 2 à 3 :
  - l'UDR-FO 16 dans l'action
  - Plafonds de dépenses du PLF 2024 : toujours plus de rigueur
  - Pétition intersyndicale des organisations syndicales et associatives des retraité.e.s
  - Les 75 ans de la CGT-Force-Ouvrière
-  Page 4 à 5 :
  - Proposition de Loi relative à la « société du bien vieillir »
  - Le cri d'alarme des cadres hospitaliers FO
  - Commission des comptes de la Sécurité Sociale du 25 mai 2023
-  Page 6 à 8 :
  - Un peu de notre histoire, la Charte d'Amiens
  - Où va la France ? (extraits d'une tribune de Jean-François Bayart, paru dans le journal suisse « Le Temps » du 1<sup>er</sup> juillet 2023
-  Page 9 :
  - Tribune libre : La France, Macron et l'illibéralisme (Lionel Bourguignon)
  - Hécatombe, une chanson de Georges Brassens
-  Page 10 :
  - Bulletin d'adhésion et agenda

**Pour nous contacter**  
**UDR-FO 16**

**10, rue de Chicoutimi**  
**16000 Angoulême**

[udrfo16000@gmail.com](mailto:udrfo16000@gmail.com)

[retraites16.force-ouvriere.org](http://retraites16.force-ouvriere.org)

**Téléphone : 05.45.37.52.30**

### Un abandon manifeste !

L'annonce le 18 juillet dernier du retrait de l'agenda de l'Assemblée nationale de la proposition de loi « bien vieillir » n'a surpris personne.

Pourtant les conditions de vie et de prise en charge du « grand âge », affiché comme une priorité de Emmanuel Macron en 2017, n'est plus qu'une queue de comète de promesses non tenues. Sur les 50 000 postes qui devaient être créés dans les EHPAD, 3 000 aujourd'hui se sont concrétisés, le fameux « CNR » a prononcé des diagnostics déjà connus et la réforme des retraites a infligé 2 ans fermes pour tous.

En société, prendre soin des aînés (1) a un bien entendu un coût. L'Etat consacre 25 milliards d'euros par an à la dépendance. Il faudrait y dédier 35 milliards en 2030. La Cour des comptes juge nécessaire de revoir ce montant à la hausse !

Mais le « quoiqu'il en coûte » du Covid, Emmanuel Macron a décrété que la priorité est de désendetter le pays en réduisant les dépenses, notamment, celles des services publics, des retraites, de santé et de prise en charge des personnes âgées. Sachant qu'en même temps, comme Emmanuel Macron aime à le faire, il déverse des centaines de milliards au budget militaire et à l'armement.

**Les retraités, les personnes âgées quelque soit leur âge et leur état de santé sont sacrifiés sur l'autel des équilibres budgétaires et des critères financiers européens !**

Claude BILLEROT  
17 septembre 2023

(1) Constitution du 24 juin 1793, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Article 21. - Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.



## L'UDR-FO 16 DANS L'ACTION

**LES RETRAITÉS NE SONT PAS  
RÉSIGNÉS,  
ILS NE LÂCHERONT RIEN !**

### Communiqué du G9

Après la journée du 15 juin 2023, les retraités ne sont pas résignés, ils ne lâcheront rien.

Les 9 organisations de retraités UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, LSR et Ensemble & Solidaires se félicitent du succès de la journée de mobilisation des retraités du 15 juin qui a vu plusieurs milliers d'entre eux se rassembler devant les préfectures, les CARSAT, le MEDEF, les médias locaux pour exiger une augmentation immédiate de leurs pensions.

Alors que l'inflation ne faiblit pas contrairement à ce que prétendent les discours officiels, alors que les produits de première nécessité atteignent des sommets, les retraités n'acceptent pas que leur pouvoir d'achat baisse régulièrement notamment depuis le 1er janvier 2017.

Le 15 juin a été un nouvel avertissement lancé au gouvernement. Si celui-ci ne l'entend pas, les 9 organisations de retraités et retraitées prendront leurs responsabilités et appelleront les personnes retraitées à manifester à nouveau leur mécontentement et à exiger leur dû dès le mois de septembre.

D'ores et déjà, elles décident de diffuser et de faire signer massivement une carte-pétition qui dit clairement « *Les retraités veulent 10% tout de suite comme première mesure pour compenser l'inflation et rattraper une part des pertes subies depuis des années* ».

Avec l'intersyndicale nationale, les 9 organisations déclarent : « *L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des*

*revendications communes permettait de construire le rapport de force.* ».

**Les retraités ne sont pas résignés. Ils ne lâcheront rien. Revalorisation de 10% tout de suite des pensions !**

**SALAIRES, SMIC,  
RETRAITE, POINT D'INDICE,  
MINIMA SOCIAUX...**



**STOP À L'AUSTÉRITÉ !**  
**FO**

**UNE PETITION INTERSYNDICALE DES  
ORGANISATIONS SYNDICALES ET ASSOCIATIVES  
DES RETRAITÉS : UCR-CGT/UCR-FO/CFTC/CFE-  
CGC/FSU/SOLIDAIRES/FGR-FP/LSR/E&S-UNRPA**

Depuis 2017, les retraités ont perdu au minimum 10% de leur pouvoir d'achat. Cette situation est liée au refus du gouvernement de prendre réellement en compte l'inflation qui dure (en particulier sur les produits de 1ère nécessité) malgré les discours officiels. Face à cela, les organisations de retraités invitent à signer la pétition pour « *10 % d'augmentation immédiate en 2023 des retraites et des pensions. Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite !* »

## PLAFONDS DE DÉPENSES DU PLF 2024 : TOUJOURS PLUS DE RIGUEUR !

*(Hélène Fauvel Secrétaire confédérale au Secteur de  
l'Economie et du Service Public)*

Sans grande surprise, les plafonds de dépenses pour 2024 dans le prochain projet de loi de finances (PLF) devront suivre les engagements prévus par le programme de stabilité 2023-2027.

Le gouvernement annonce une baisse des dépenses de l'ordre de 4,2 Mds dont notamment la fin du bouclier tarifaire sur l'énergie (-14 Mds) et la fin progressive des mesures de sortie de crise telles que celles dédiées au plan de relance.

Si les ministères régaliens (Justice, Intérieur, Défense) sont épargnés par les lois de programmation pluriannuelles, certains ministères devront encore se serrer la ceinture, comme celui de l'économie et des finances ou bien du travail, avec une forte probabilité de baisse sensible de leurs effectifs d'ici 2027, au détriment des missions de services publics et des usagers.

Force ouvrière rappelle que l'État a réalisé des économies substantielles sur le dos des fonctionnaires avec des revalorisations indiciaires bien inférieures à l'inflation en 2022 (3,5%) et 2023 (1,5% et 5 points d'indice au 1/01/24) effaçant les progression des grilles et rendant encore moins attractive les carrières de la Fonction publique !

L'augmentation des fonds consacrés à la transition écologique de 7 Mds paraît, par ailleurs, bien insuffisante au regard des objectifs européens. En effet, aucune mesure d'envergure n'apparaît pour répondre aux changements cruciaux des modes de production et de consommation pour atteindre les objectifs de décarbonation d'ici 2030. Il sera compliqué de protéger les plus précaires et les consommateurs, de surcroît, dans un contexte inflationniste (hausse des coûts de l'énergie, de l'alimentation, accès aux véhicules propres, passoires thermiques ...) avec une telle orientation budgétaire.

Ainsi, après des contre-réformes sociales injustes et brutales en 2023, l'exécutif s'oriente vers de nouvelles coupes budgétaires afin d'atteindre son objectif de baisse du déficit public à moins de 3% du PIB en 2027, conformément aux promesses actées dans le Pacte de stabilité transmis à Bruxelles !

## LA CGT-FORCE OUVRIÈRE, DEPUIS 75 ANS, LIBRES ET INDÉPENDANTS POUR LA JUSTICE SOCIALE

En décembre 1947, rejetant la « stalinisation » et la politisation du syndicat, des syndiqués de la CGT font scission et choisissent, non sans difficulté, de quitter la « vieille maison ». Et les 12 et 13 avril 1948, 1 435 délégués, emmenés par Léon Jouhaux, se réunissent en congrès et créent Force Ouvrière.

Liberté, indépendance et défense acharnée des intérêts des salariés par la négociation, comme la défense des valeurs républicaines, mais aussi le rapport de force et la grève lorsque cela s'impose, sont dans l'ADN de FO.

C'est sur ces bases que les militants de FO ont pu, depuis soixante-quinze ans, mener leur action syndicale pour représenter et défendre les droits et intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités.

C'est ainsi que depuis soixante-quinze ans, en négociant dans le cadre du paritarisme avec les organisations patronales, FO a contribué à la construction de la Sécurité sociale, de l'Assurance chômage, des caisses de retraite complémentaire, de la formation professionnelle, du logement social et des retraites.

Pour FO, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés. C'est pourquoi FO sait aussi s'opposer et recourir à la grève quand cela est nécessaire comme, parmi d'autres combats, en 1995 contre les lois Juppé de réforme de la Sécurité sociale, en 2006 contre le contrat première embauche, en 2016 contre les lois Travail ou encore en 2019, 2020 et 2023 contre les contre réformes des retraites.

**En 2023, le combat reste celui de la défense de notre modèle social, de nos droits, de nos garanties collectives, de notre Sécu, de nos retraites et nos conquêtes et acquis sociaux.**

FO porte toujours ses revendications d'une plus juste répartition des richesses par l'augmentation des salaires, des pensions, des allocations et des minima sociaux ; d'une grande réforme fiscale pour un impôt progressif et redistributif, d'une véritable politique de réindustrialisation allant vers le plein emploi ; contre la destruction du service public.

FO affirme sans faiblesse ni concession son rejet absolu de toutes les discriminations et inégalités.

Dans un monde du travail en profonde mutation, FO est prête à affronter les enjeux de demain, comme ceux, entre autres, découlant de la transition écologique et de ses conséquences.

**Aujourd'hui comme hier, les militants FO sont toujours mobilisés pour défendre leurs revendications, le progrès social et combattre l'austérité.**



## PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA « SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR »

Une proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » a été présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Elle a commencé à être discutée au parlement au moment où le Président de la République, passant outre la volonté de l'immense majorité de la population, promulguait en pleine nuit la loi injuste et injustifiée allongeant la durée de cotisation et repoussant l'âge de départ en retraite à 64 ans.

**Cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.**

La députée « Renaissance » Monique Iborra, a renoncé à être rapporteure de cette proposition de loi, considérant que c'était « un grand gâchis » et elle a affirmé qu'elle « ne la votera pas » car les quelques propositions positives étaient tellement insuffisantes qu'elles en devenaient « cosmétiques ».

Il faut rappeler que la Défenseure des Droits (DDD) a critiqué cette proposition de Loi en identifiant 5 axes qui, au passage, rejoignent nos revendications notamment :

- l'urgence d'un **ratio minimal d'encadrement** de personnes travaillant en EHPAD avec un **objectif de norme d'encadrement de 8 équivalents temps plein (soignants/animateurs) pour 10 résidents** (comme cela se pratique dans certains länder en Allemagne, sachant qu'il y a 10 ETP pour 10 résidents dans les pays du Nord) ;

- clarifier et renforcer la **politique nationale des contrôles** : Les inspections réalisées par les agences régionales de santé et les conseils départementaux, ne disposent pas de référentiel commun comme base de contrôle. La Défenseure des droits rappelle que les contrôles réalisés par les ARS doivent être réalisés sur place, de manière inopinée, et en lien avec les conseils départementaux.

Par ailleurs, la Défenseure des Droits a indiqué qu'elle continuait d'être saisie de situations **d'isolement arbitraire des résidents dans leur chambre, sur décision unilatérale de l'établissement** et en dehors du

cadre de protection prévu réglementairement. Des réclamations font état de restrictions de visites alors que le droit de visite quotidien est pourtant essentiel pour les personnes accueillies en EHPAD. Elle a rappelé que les droits et libertés des résidents ne peuvent pas être une variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnel au sein des EHPAD. »

En synthèse, on trouve notamment au programme de cette réforme :

- Une réforme de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) : le gouvernement juge qu'une refonte de l'ASH « *dépend du devenir de la gouvernance et du modèle tarifaire des établissements* ». Ce sujet serait cependant conditionné aux conclusions d'une mission sur la potentielle fusion des sections tarifaires (hébergement, dépendance et soin). En tout état de cause, il s'agit d'une aggravation des mesures contenues dans la Loi d'adaptation de LOI N°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement portée par Marisol Touraine avec sa possibilité de déconventionner de l'Aide Sociale les établissements publics qui pourront alors pratiquer des tarifs non plafonnés par le Département.

- L'étude des conditions de travail des aides à domicile, il est grand temps de s'en préoccuper, sans parler des rémunérations.

- Une libéralisation du secteur de l'autonomie et un gouvernement aux yeux de Chimène pour les privatisations. Pour mémoire, les établissements publics représentent 50% des places en EHPAD et les deux tiers de l'offre en zone rurale. Le tarif mensuel des établissements privés est en moyenne supérieur de plus de 1 000 € à celui des établissements publics (tarifs contenus du fait de leur fixation par le Conseil Départemental qui finance les séjours pris en charge par l'Aide Sociale dont il assure le paiement) avec un d'encadrement en personnel inférieur de 20%.

Chacun le sait, les privatisations dans ce domaine mènent à une dégradation de la prise en charge. L'exemple d'Orpea est encore dans toutes les mémoires avec son rationnement des couchés, des portions de repas (des biscottes) et du personnel, tout en dégagant une marge de 25 % grâce en partie à des fonds publics.

Un projet de loi qui est également d'une grande hypocrisie quand il prône un « virage domiciliaire » alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est asphyxié sous le poids toujours croissant des demandes et du manque de moyens (il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes).

**RIEN NE POURRA SE FAIRE SANS  
FINANCEMENT ! LE CRI D'ALARME DES  
CADRES HOSPITALIERS FO**

**Une dure réalité...**

Actuellement 86% des EHPAD publics sont déficitaires. L'inflation et les multiples mesures statutaires ou catégorielles non financées sont à l'origine de ce phénomène. Conséquence : les choses s'aggravent avec des effets directs sur la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes âgées.

Les lignes de trésorerie sont épuisées au point de menacer le versement des salaires des agents. Les institutions bancaires refusent dorénavant de combler ces déficits structurels en accordant de nouvelles lignes temporaires de trésorerie.

Et ces réalités économiques sont aggravées également par les inégalités territoriales. Les taux d'évolution des tarifs hébergement des établissements habilités à l'aide sociale sont aléatoires sur le territoire et tributaires des moyens voire du bon vouloir de chaque département. Mais aucun ne couvre l'inflation galopante et le non-financement des mesures catégorielles. Les taux d'évolution pour la dépendance sont disparates et l'évolution est encore plus faible que pour le tarif hébergement, avec un décrochage abyssal par rapport aux coûts réels. Le dumping budgétaire devient alors une réalité économique. Les autorités de tarification questionnées sur le sujet se renvoient la balle. [...]

**... sans réponse**

[...] Les personnels manquent mais d'autres recrutements sont programmés d'ici à 5 ans. Les déficits s'accumulent mais la solution est une fusion des financements existants. De nombreux services ferment ce qui implique évidemment que demain nos concitoyens seront sans solution et ceux qui subsistent seront regroupés.

Si cette crise du financement se pérennise, elle va conduire à la paupérisation accélérée de l'accompagnement de nos aînés dans l'hexagone, à la dégradation des conditions de leur prise en charge et inévitablement cela nuira à la continuité même de l'activité des EHPAD habilités à l'aide sociale.

**COMMISSION DES COMPTES DE LA  
SÉCURITÉ SOCIALE DU 25 MAI 2023**

Le 25 mai s'est tenue la Commission des comptes de la Sécurité sociale. FO a indiqué aux Ministres présents qu'il serait plus respectueux et surtout plus démocratique de faire parvenir les informations, bilan et prévisions sur les comptes sociaux afin qu'un avis puisse être émis.

Cette entrave à l'information démontre à nouveau le mépris pour les interlocuteurs et révèle un grave problème de démocratie.

Cette commission des comptes de la Sécurité sociale s'est tenue au milieu d'une double actualité : d'une part les caisses nationales de Sécurité sociale voient arriver leur nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2023-2027 ; d'autre part, la Cour des Comptes, qui a certifié avec réserve les comptes 2022 de quatre des cinq branches du régime général, a refusé de certifier les comptes de la branche famille et de sa Caisse nationale (Cnaf).

D'un côté la COG qui s'achève, mais aussi les précédentes, ont mis à l'os les caisses de Sécurité sociale au point de ne plus pouvoir assurer ses missions, d'un autre côté la Cour des Comptes pointe des déficiences. Ce sont par exemple celles des aides au logement (APL) dont la réforme, au prétexte de simplification et de réactivité, a en réalité fait économiser 1 Md d'€, et a de surcroît semé une pagaille monstre dans les CAF mettant tout à la fois les salariés et les allocataires dans des situations ubuesques et dramatiques. Il s'agit bien ici des plus précaires qui paient la facture.

L'autre exemple les concerne encore puisqu'il s'agit du versement du RSA. La complexité du dossier de demande n'est plus à démontrer et c'est sûrement ce qui explique que 20% de nos concitoyens qui pourraient y prétendre ne le demande pas.

Force Ouvrière a rappelé son opposition à toutes les exonérations, de surcroît non-compensées, et réitéré sa demande de conditionnalité des aides publiques.

FO continue de dénoncer les transferts d'excédents entre les branches et notamment celui de la branche Famille à la branche Maladie qui met en lumière l'étatisation rampante de la Sécurité sociale. La cotisation n'est pas un impôt, elle ouvre et finance des droits et ne peut être affectée à telle ou telle branche au nom d'une « solidarité » interbranches.

Restaurer la cotisation sociale c'est le salaire différé, cesser les exonérations, dans une vraie politique de l'emploi et des salaires, voilà ce que FO martèle sans relâche.

## UN PEU DE NOTRE HISTOIRE : LA CHARTE D'AMIENS

La CGT est née à Limoges en 1895, à peine plus de dix ans après la légalisation des syndicats ouvriers. Au départ simple association de quelques fédérations nationales de syndicats, elle se structure et se renforce au congrès de Montpellier, en 1902.

Ses effectifs bondissent à plus de cent mille membres. Elle organise le 1er mai 1906 la première grève générale pour la journée de huit heures. Cette action est lancée juste après la catastrophe de Courrières et la répression des mineurs par l'armée.

Partageant peu ou prou les mêmes convictions, syndicalistes et militants politiques s'interrogent sur la meilleure façon de les promouvoir.



Le 8 octobre 1906 s'ouvre à Amiens le 9ème congrès de la Confédération Générale du Travail (CGT) qui groupe 2400 syndicats français et deux cent mille adhérents. Après 5 jours de débats une motion est votée par 830 voix sur 839 qui va entrer dans l'Histoire syndicale sous le nom de Charte d'Amiens laquelle préconise la grève générale comme moyen

de faire triompher la révolution et « l'expropriation capitaliste ».

Reconnaissant la lutte de classe, la charte assigne au syndicalisme un double objectif (« double besogne »): la défense des revendications immédiates et quotidiennes des travailleurs, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société « par l'expropriation capitaliste ». Elle affirme une indépendance tranchée vis-à-vis des partis politiques et de l'État, le syndicalisme se suffisant à lui-même. Par ailleurs, elle « préconise comme moyen d'action la grève générale et [...] considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ».

Elle définit encore aujourd'hui les objectifs du syndicalisme français, en radicale opposition avec les syndicalismes allemand et britannique.

En Allemagne, les syndicats ont choisi de faire allégeance au parti social-démocrate (PSD) issu des congrès de Gotha (1875) et d'Erfurt (1891). Ils se regroupent le 17 novembre 1890, à Berlin, dans une Commission générale des syndicats allemands et, à partir de là, militent pour améliorer les conditions de vie des ouvriers dans le cadre de la société capitaliste.

En 1906, le congrès social-démocrate de Mannheim concède aux syndicats une pleine autonomie dans la « lutte économique » tout comme dans la gestion des mutuelles et des caisses de solidarité et renonce à faire d'eux une simple courroie de transmission du parti.

Au Royaume-Uni, le syndicalisme ouvrier a des racines plus anciennes que partout ailleurs, les trade unions (« unions de métiers ») ayant été légalisées dès 1824.

Les 26 et 27 février 1900, le Trade Union Congress (TUC, congrès des unions de métiers) crée tout bonnement un parti<sup>1</sup>, le parti travailliste (Labour party), en vue de faire entendre les revendications ouvrières au Parlement de Westminster.

Le 22 juillet 1901, une décision de justice rend les syndicats responsables des dommages causés à la compagnie Taff Vale par une grève de son personnel. Une cinquantaine de députés travaillistes ayant fait leur entrée aux Communes à la faveur

<sup>1</sup>La démonstration que les Anglais font tout à l'envers des continentaux !

des élections législatives de décembre 1905 et janvier 1906. Les whigs (libéraux) se voient contraints de s'allier à eux pour former une majorité parlementaire. C'est ainsi qu'est voté le 21 décembre 1906 le *Trade Disputes Act* qui préserve les syndicats de tout nouveau procès en responsabilité civile. Elle assurera aux syndicats britanniques une place de premier plan dans l'organisation de la vie sociale et économique jusqu'au gouvernement Thatcher.

### LA CHARTE D'AMIENS

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT : La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat...

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour

**le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;**

**En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale. »**



FORCE OUVRIÈRE - CRÉATION DE LA CGT INDEPENDANTE 1905

### OU VA LA FRANCE ?

Extraits d'une tribune de Jean-François Bayart, paru dans le journal suisse « Le Temps » du 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le rédacteur de cette tribune s'interrogeait ainsi : « la France va-t-elle vers l'explosion sociale et sa répression policière puisque la fermeture des canaux démocratiques contraint la protestation à la violence émeutière, et vers l'instauration d'un régime qualifié d'« illibéral ». »

[...] La France brûlait, mais tout cela était prévisible tant était connue la colère sociale qui y couvait. Tellement redouté, même, qu'Emmanuel Macron, Elisabeth Borne et Gérald Darmanin ont immédiatement compris la gravité et le caractère inacceptable de la mort de Nahel.

Les paroles d'apaisement furent vaines. Car la mort de Nahel, loin d'être une simple bavure, était programmée. Elle est la conséquence mécanique de la démission du pouvoir politique, depuis trente ans, sous la pression corporatiste de la police qui n'a cessé de s'affranchir des règles de l'Etat de droit bien que lui ait été concédée, de gouvernement en gouvernement, une kyrielle de lois liberticides, jamais suffisantes, sous couvert de lutte contre le terrorisme, l'immigration et la délinquance. Jusqu'à la réécriture de l'article 435-1 du Code de la sécurité intérieure, en 2017, qui assouplit les conditions d'emploi des armes à feu par les forces de l'ordre.

Annoncé, le résultat ne se fit pas attendre. Le nombre des tués par la police a doublé depuis 2020 par rapport aux années 2010. Le plus souvent pour « refus d'obtempérer à un ordre d'arrêt »: cinq fois plus de tirs mortels dans ces circonstances. Nahel est mort de cette modification du Code de la sécurité intérieure. [...]

Une violence policière qui est aussi le prix du retrait de l'État. Comme l'ont démontré depuis des années nombre de chercheurs, la violence policière est devenue la règle dans les « quartiers », et le refus des autorités politiques de prononcer ce vilain mot aggrave le sentiment d'injustice. Mais la vérité oblige à dire que ladite violence policière est aussi le prix du retrait de l'État qui a asphyxié financièrement le tissu associatif de proximité et démantelé les services publics en confiant à ses flics une mission impossible : celle de maintenir la paix sociale dans un État d'injustice sociale, prompt à l'injure publique à l'encontre de la « racaille ». [...]

Bien sûr, l'État ne peut laisser sans réagir la banlieue s'embraser. L'« ordre républicain » est en marche, avec son lot d'arrestations, de blessés, peut-être au prix de l'état d'urgence ou d'un couvre-feu national, « quoi qu'il en coûte », à un an des Jeux Olympiques. Le piège s'est refermé.

[...] la France « bascule ». [...] Que l'on en juge, en vrac. Pour reconquérir l'opinion le président de la République, fébrile, sans jamais se départir de sa condescendance à l'égard de « Jojo » – c'est ainsi qu'il nomme dans l'intimité le Français moyen – ce « Gaulois réfractaire »: « Mon peuple », disait-il en 2017, en monarque frustré – sillonne le pays, court-circuite le gouvernement et multiplie les effets d'annonce, au point que Le Monde titre: « Emmanuel Macron, ministre de tout ». On pourrait ajouter: « et maire de Marseille ».

Anticor mis à l'index, dissolution des Soulèvements de la Terre...

La justice refuse à l'association Anticor (lire « anticorruption »), à l'origine de la plainte qui a conduit à la mise en examen du secrétaire général de l'Élysée, le renouvellement de son « agrément », lequel lui permet de se porter partie civile devant les tribunaux. Cela sent un peu les eaux troubles du Danube, non ?

Le mouvement des Soulèvements de la Terre a été dissous sous la pression de la FNSEA, le grand syndicat de l'agro-industrie dont les militants ou les responsables multiplient les menaces et les violences contre les écologistes, en toute impunité, quitte à faire oublier que dans l'histoire il a à son actif nombre d'assauts contre des préfectures. Le décret de dissolution justifie notamment la mesure par le fait que les militants des Soulèvements de la Terre lisent l'essai d'Andreas Malm Comment saboter un pipeline et mettent en mode avion leur téléphone portable quand ils vont manifester. Olivier Véran, le porte-parole du gouvernement, va jusqu'à les accuser

d'intentions homicides à l'encontre des forces de l'ordre, contre toute évidence. Orwell n'est pas loin.

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement s'alarme de la hausse des requêtes des services secrets en matière de surveillance du militantisme politique et social.

Richard Ferrand, ancien président de l'Assemblée nationale, l'un des plus proches conseillers d'Emmanuel Macron, lâche un ballon d'essai sur la possibilité d'une révision constitutionnelle qui autoriserait à celui-ci un troisième mandat, pendant que d'autres préparent une candidature de Jean Castex-Medvedev. Sommes-nous à Dakar ou à Moscou ?

Tout cela en deux petits mois. Oui, la France bascule. Nul doute que l'explosion sociale dans les banlieues accélérera le mouvement. Mais peut-être faut-il rappeler la définition du « point de bascule » que donnent les experts du GIEC: le « degré de changement des propriétés d'un système au-delà duquel le système en question se réorganise, souvent de façon abrupte, et ne retrouve pas son état initial même si les facteurs du changement sont éliminés ».

Le climat politique en France en est bien là, et Macron, [...] n'est que le fondé de pouvoir d'une situation qui échappe à son entendement, mais qu'il a contribué à créer ».

**François Sureau** (avocat au conseil d'État et à la Cour de Cassation, proche de Macron et de Fillon) lors de son entrée le 3 mars 2022 à l'Académie Française, faisant l'éloge de son prédécesseur Max Gallo, déclarait :

« Je ne crois pas que Gallo eût souscrit à cette substitution du lapin de garenne au citoyen libre que nous prépare cette formule imbécile, répétée à l'envi depuis 20 ans, que la sécurité est la première des libertés. A cette aune, pas de pays plus libre sans doute que le royaume de Staline ou celui de Mussolini. Après Rocroi, après Valmy, après Bir Hakeim, voici la sécurité, comme la ceinture du m<sup>e</sup> nom, comme le rêve de l'escargot ! »

Le 25 septembre 2019, il dénonçait le grignotage des libertés publiques. « Une part de la difficulté vient de ce que les lézardes ne sont pas toujours perceptibles, hors le spectacle des forces de l'ordre armées en guerre patrouillant dans les rues des villes, l'abus des sirènes de police, recension des blessures mutilantes dues aux armes modernes... Lorsqu'on les perçoit, nombreux sont ceux parmi nous qui ont détourné le regard, à absoudre les fautes parce que les temps sont difficiles. L'excuse est commode. Les temps sont toujours difficiles pour ceux qui n'aiment pas la liberté. »

**TRIBUNE LIBRE**  
**La FRANCE, MACRON ET**  
**L'ILLIBÉRALISME**  
(Lionel Bourguignon)

La démocratie est un régime qui repose sur un principe et un mécanisme.

Le principe, c'est la souveraineté populaire ; le mécanisme, c'est la désignation des gouvernants par les gouvernés.

Dans l'histoire du fait démocratique, on compte deux grandes filiations. La première c'est le gouvernement représentatif, élu avec des élections, ce que nous vivons aujourd'hui en France.

La deuxième conduit à penser qu'il n'y a de démocratie pleine et entière que la démocratie d'assemblée, où le peuple se réunit, délibère et décide.

Aujourd'hui avec Macron, on remarque le passage de notre régime démocratique vers un régime « illibéral ».

L'illibéralisme, c'est une démocratie avec des élections, mais sans respect des droits où les institutions démocratiques françaises ne sont plus qu'un théâtre d'ombre (remise en question de l'Assemblée Nationale (47,1, 47,3).

Macron développe un mix entre répression subtile (y compris policière) pour faire taire les opposants, et organisation de consultations spectacles pour offrir un exutoire à cette parole de colère.

La Convention citoyenne pour le Climat est une illustration caricaturale de cette dérive autoritaire.

Emmanuel Macron avait déjà donné des signes de « faiblesse démocratique » dans son premier quinquennat en snobant les corps intermédiaires, puis dans la remise en cause du code du travail ou la crise des gilets jaunes.

Le Peuple qui s'exprime aujourd'hui via ses syndicats, ses élus de terrains ou ses manifestations de désapprobation est la seconde jambe de la démocratie.

En bafouant l'Assemblée à coups de 49.3 tout en bafouant le Peuple, Emmanuel Macron s'est clairement positionné dans cette définition de l'illibéralisme.

**RÉSIDENCE AUTONOMIE**  
(James Billerot)

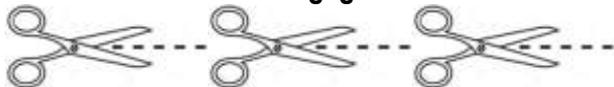


Dargaud l'éditeur présente ainsi cet album de bande dessinée de 176 pages. « Bienvenue dans la Résidence Autonomie ! Quoique le mot "autonomie" est un tantinet exagéré. En réalité, cet établissement pour personnes âgées est l'ultime étape avant l'entrée en Ehpad. Envoyé par Pôle Emploi, Marc apprend les fondamentaux du métier. Se chausser d'une paire de baskets, parler fort en entrant dans la chambre des résidents et ne pas oublier de mettre le frein sur un déambulateur. Ensuite, il lui reste le plus difficile : gérer les relations avec les pensionnaires, entre ceux qui mettent la télé à fond, celui qui l'insulte et celui qui le drague gentiment, sans parler des embouteillages de déambulateurs devant l'entrée de la cantine. Entre rire jaune et humour noir, Eric Salch, lève le voile sur le quotidien des pensionnaires de ce type de résidence, dans une tragi-comédie qui nous tend le miroir sans complaisance de la situation des vieux...pardon, des "seniors" dans notre société. »

Ce livre est l'illustration du témoignage d'un ami de l'auteur qui a été agent social dans une résidence de ce genre. On suit donc Marc pendant une année; c'est Pôle Emploi qui lui a trouvé ce travail pour lequel il n'a aucune qualification; il est formé pendant 3 jours en doublure avec un collègue. Puis il a la responsabilité, seul, la nuit, de 45 résidents.

Bourré d'humour noir, cet ouvrage pose une bonne question : à quel moment peut-on considérer une personne autonome ou en perte d'autonomie ?

Plus que jamais, retraités et actifs doivent être unis dans l'action dans un lien intergénérationnel, c'est tout le sens de l'engagement à L'UDR FO.



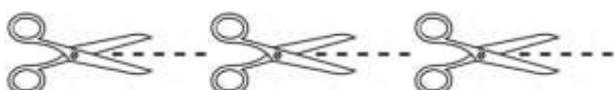
## BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom :  
Prénom :  
Adresse complète :

Téléphone :  
Courriel :

**J'adhère à l'UDR-FO 16**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature



Bulletin à envoyer avec votre chèque  
à l'ordre de l'UDR-FO 16  
à l'Union Départementale CGT-FO 16  
Maison des syndicats  
10, rue de Chicoutimi  
16000 Angoulême

*Tous les syndiqués FO à jour de leurs cotisations bénéficient de la qualité d'adhérent de l'AFOC, association d'information et de protection du consommateur.*

*66% de la cotisation globale annuelle est déductible des revenus. Le paiement des cotisations peut se faire par espèces, chèque ou virement.*

**Être retraité, pensionné et toujours syndicaliste !  
Comment adhérer ?**

Si vous adhérez via votre syndicat de base, c'est lui qui déterminera le montant de votre cotisation qui comprendra **au moins une carte confédérale (6,25€) et la vignette UCR-FO qui s'élève pour 2023 à 14,70€.**

Si vous êtes « isolé », **vous réglez directement 31€ À l'UDR-FO de Charente** en indiquant vos : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

**Retraité(e) un jour...  
Syndiqué(e) toujours**

**UDR-FO de Charente  
Union Départementale CGT-FO 16**

**Maison des syndicats  
10, rue de Chicoutimi  
16000 Angoulême**

**Téléphone:  
05.45.37.52.30**

**courriel: [udfo16@force-ouvriere.fr](mailto:udfo16@force-ouvriere.fr)**

**Site internet : [retraites16.force-ouvriere.org](http://retraites16.force-ouvriere.org)**

## AGENDA



**6 octobre, bureau à 10h à l'UD ;**



**3 novembre, bureau à 10h à l'UD ;**



**8 décembre, conseil d'administration à 10h à l'UD suivi d'un repas fraternel**